

## Vernis anti-microbien

### Section 1. Identification

---

**Identificateur du produit :** Vernis anti-microbien (Semi-Brillant / Satin / Mat)

**Code du produit :** 81371 – 81327 – 81373 – 81377 – 81378 – 81379

**Autre moyen d'identification :** Aucun

**Usage recommandé :** Vernis anti-microbien

**Données relatives au fournisseur :**

**Produits de Plancher Finitec Inc.**

150 Rue Léon-Vachon

Saint-Lambert-de-Lauzon

Québec, Canada, G0S 2W0

Téléphone : 418-889-9910

service@finitec-inc.com

http://www.finitec-inc.com

**Numéro de téléphone en cas d'urgence :**

Ou appeler votre centre d'urgence médical local.

### Section 2. Identification des dangers

---

**Classification :**

Aucune

**Mention d'avertissement :** Aucune

**Mention de danger :**

Aucune

**Conseils de prudence :**

Aucun

### Section 3. Composition et information sur les ingrédients

---

Nom	CAS	Concentration %
Éther n-butylique du dipropylèneglycol	29911-28-2	1 - 5
Propylène glycol	57-55-6	1 - 5

---

## Section 4. Premiers soins

---

### Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau.

### Peau :

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

### Inhalation :

En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée.

### Ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau.

### Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Traiter en fonction des symptômes.

### Symptômes et effets aigus les plus importants :

Aucun effet et/ou symptôme aigu connu.

### Symptômes et effets chroniques les plus importants :

Aucun effet et/ou symptôme chronique connu.

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

---

### Inflammabilité du produit :

Ininflammable

### Point d'éclair :

Aucune donnée disponible

### Température d'auto-inflammation :

Aucune donnée disponible

### Produits de combustion :

Aucun connu

### Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

### Agents extincteurs appropriés :

Utiliser les moyens d'extinction les plus appropriés aux matières environnantes.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

**Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence :** Évacuer la zone.

**Pour le personnel des services d'urgence :** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Assurer une ventilation adéquate.

### Précautions relatives à l'environnement :

Ne laissez pas le produit entrer dans des canalisations.

### Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

## Section 7. Manutention et stockage

---

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Conditions de sécurité relatives au stockage :**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

**Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

---

**Contrôles d'ingénierie appropriés :**

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

**Mesures de protection individuelle :**

**Protection des yeux/visage :** Porter des lunettes de sécurité.

**Protection de la peau :** Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

---

**État physique :** Liquide

**Couleur :** Blanc

**Odeur :** Faible

**Point de congélation/de fusion :** Donnée non disponible

**Point d'ébullition :** Donnée non disponible

**Apparence :** Liquide opaque

**Point d'éclair :** Donnée non disponible

**Température d'auto-inflammation :** Donnée non disponible

**pH :** 7,8 ± 0,5

**Solubilité :** Miscible

**Densité (g/mL) :** 1,03 – 1,04

**Section 10. Stabilité et réactivité**

---

**Réactivité chimique :** Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

**Conditions à éviter :** Matériaux incompatibles, chaleur excessive

**Matériaux incompatibles :** Agents oxydants forts et acides forts.

**Produits de décomposition dangereux :** Aucun connu

## Section 11. Données toxicologiques

### Toxicité aiguë :

Composant	CAS	Valeur
Éther n-butylique du dipropylèneglycol	29911-28-2	DL <sub>50</sub> Orale : Rat = 1479 mg/kg DL <sub>50</sub> Cutané : Lapin = 5350 mg/kg
Propylène glycol	57-55-6	DL <sub>50</sub> Orale : Rat = 21700 mg/kg DL <sub>50</sub> Orale : Souris = 24800 mg/kg DL <sub>50</sub> Cutané : Lapin = 20800 mg/kg CL <sub>50</sub> Inhalation : Rat = 44900 mg/m <sup>3</sup> - 4h

### Corrosion/irritation de la peau :

Éther n-butylique du dipropylèneglycol : Provoque une légère irritation cutanée.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Éther n-butylique du dipropylèneglycol : Peut causer une irritation aux yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non applicable

### Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

### Cancérogénicité :

Non applicable

### Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

### Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non applicable

### Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Non applicable

### Danger par aspiration :

Non applicable

### Voies d'entrées potentielles :

Non applicable

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité :

Composant	CAS	Valeur
Éther n-butylique du dipropylèneglycol	29911-28-2	CL <sub>50</sub> - Poissons 841 mg/L - 96h CE <sub>50</sub> - Daphnia magna 1000 mg/L - 48h

### Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

### Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol :**  
Donnée non disponible

**Autres effets nocifs :**  
Donnée non disponible

---

## **Section 13. Données sur l'élimination**

### **Méthodes d'élimination :**

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

---

## **Section 14. Informations relatives au transport**

Aucune Classification TMD/DOT/IMDG/IATA

---

## **Section 15. Informations sur la réglementation**

### **Informations générales sur le produit :**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient toutes les informations requises.

---

## **Section 16. Autres informations**

### **Date de préparation de la fiche d'origine :**

2021-09-10

### **Version :**

1.0

### **Validé par :**

Toxyscan inc.

### **Avis au lecteur :**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur, ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.